



En cas de FIV, droit aux indemnités journalières d'une mutuel

Par ginette

Bonjours à vous,voici deux questions ou,je l'espère vôte équipe pourras me répondre.

Ma compagne infirmière remplaçante libérale,se voit par ça mutuel (via le médecin conseil) refusé en cas de FIV:

- D'une part,ces indemnités journalières complémentaires du régime professionnel.
- D'autres part,ces indemnités journalières frais professionnels.

Est ce légal,et doit elle répondre "obligatoirement" sous 15 jours ?

Dans l'attente et l'inquiétude,salutations à vous et un cordial remerciement

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement